

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 1ER B

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La procédure d'urgence est une bonne chose pour accélérer le traitement des faits. Néanmoins, cela ne doit pas être motif à davantage de travail administratif. Par ailleurs, un cas dérogatoire n'est pas une bonne forme de transaction de l'Etat.